

ASIT BIOTECH
Société Anonyme
Faisant ou ayant fait Appel Public à l'Epargne
Avenue Ariane 5
1200 Bruxelles
RPM Bruxelles 0460.798.795

(la "Société")

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2016

I. Ouverture de l'Assemblée

Le 30 juin 2016, s'est réunie au siège social l'Assemblée Générale Ordinaire de la SA ASIT biotech.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Madame Béatrice De Vos, Présidente du Conseil d'Administration.

II. Bureau

Constitution du bureau

La Présidente appelle Monsieur Adrien Lanotte aux fonctions de Secrétaire de l'Assemblée Générale.

La Présidente appelle Monsieur Albert Vicaire et Everard van der Straten pour remplir les fonctions de scrutateurs.

La Présidente constate l'accord de l'Assemblée Générale quant à la constitution du bureau.

Vérifications par le bureau

La Présidente fait rapport à l'Assemblée Générale sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

(i) Convocations

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 533 et suivants du Code des Sociétés. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau. La Présidente rappelle et le bureau constate que, le 31 mai 2016, la convocation a été publiée au Moniteur belge et dans l'Echo et que le texte de l'ordre du jour, des convocations ainsi que les modèles de procuration et autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 533bis et suivants et 553 du Code des sociétés) ont été publiés sur le site internet de la Société à partir de cette même date. Une communication a en outre été envoyée par agence de presse pour assurer la diffusion internationale.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée le 31 mai 2016 par courrier ou par



email aux actionnaires en nom, aux détenteurs de warrants et aux commissaires. Un même courrier a été adressé aux administrateurs selon les modalités convenues avec ceux-ci. Un exemplaire de la convocation sera conservé par la Société.

Le bureau constate que les documents suivants ont été adressés aux actionnaires en nom et mis à la disposition sur le site internet de la Société le 31 mai 2016 :

- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale ;
- Le formulaire de vote par procuration ;
- Une notice résumant les droits des actionnaires ;
- Les comptes statutaires ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport annuel contenant notamment les comptes annuels consolidés ;
- Le rapport des commissaires sur les comptes annuels ;
- Le rapport des commissaires sur les comptes consolidés ;
- Le rapport établi par RSM InterAudit SCRL en application de l'article 135 du Code des sociétés.

(ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais. Les listes ont été communiquées au bureau pour vérification et seront conservées.

(iii) Liste de présence

Il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés, ayant rempli les formalités légales et statutaires, représentent 5.423.859 actions donnant droit chacune à une voix (soit une présence de 43,93% sur un total de 12.756.800 actions émises). La présente assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

La présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Ordre du jour

L'Assemblée Générale dispense la Présidente de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire 2016 à une date postérieure à celle prévue statutairement

Proposition de décision : acter le fait que la date de la présente assemblée a été postposée par rapport à la date statutaire pour des raisons réglementaires et pratiques et octroyer la décharge spécifique aux administrateurs sur ce point.

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du collège des commissaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

3. Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport annuel

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 – Affectation du résultat

Proposition de décision : approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

7. Décharges aux commissaires pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des commissaires pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

8. Démission et nomination d'administrateurs

Proposition de décision : suite, d'une part, à la démission avec effet lors de la présente assemblée des mandats d'administrateur de Yves Désiront et de Meusinvest SA représentée par Marc Foidart et, d'autre part au terme des mandats des autres membres du conseil lors de la présente assemblée, décision de renouveler les mandats d'administrateurs de Béatrice De Vos, Thierry Legon, Jean Duchâteau, Gerd Zettlmeissl, François Meurgey, Everard van der Straten-Ponthoz et Meusinvest SA représentée par Marc Foidart pour une durée de maximum quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020. Par ailleurs, décision de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de maximum 4 ans, en remplacement de Yves Désiront la société de droit luxembourgeois RE Finance Consulting SA représentée par Yves Désiront et en remplacement de Bruservices SA une personne à déterminer en séance

Le conseil d'administration fait référence au rapport annuel 2015 en ce qui concerne les informations utiles sur les qualifications professionnelles des candidats et la liste des fonctions qu'ils exercent déjà.

9. Démission et nomination du commissaire

Proposition de décision : acter la démission avec effet immédiat de RSM InterAudit SCRL représentée par Luis Laperal de son mandat de commissaire et entendre la justification apportée à cet effet. Approuver la nomination avec effet immédiat de RSM Réviseur d'Entreprises SCRL représentée par Luis Laperal en qualité de commissaire pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2019.

IV. Délibérations

La Présidente aborde l'ordre du jour. Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée Générale dispense le bureau de la lecture des rapports prévus aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun des actionnaires et ayant été adressés aux actionnaires en nom qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

1. Tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 à une date postérieure à celle prévue statutairement

La Présidente expose que les statuts de la Société prévoient en leur article 28 que l'Assemblée Générale Ordinaire doit en principe se tenir le second jeudi du mois de juin à quinze heures, soit le 9 juin 2016 en ce qui concerne l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Dès lors que la réalisation de l'offre publique initiale (IPO) de la Société s'est réalisée le 11 mai 2016, le délai légal de convocation de 30 jours applicable aux sociétés cotées et prévu par l'article 533 §2 du Code des sociétés n'a matériellement pas pu être respecté. Le Conseil d'Administration a dès lors pris l'initiative de décaler la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 au 30 juin 2016 afin d'être en mesure de respecter les dispositions légales applicables et d'assurer une parfaite information des actionnaires. La grande majorité des informations communiquées en vue de la préparation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ayant déjà été communiquées dans le prospectus d'IPO, le Conseil d'Administration a considéré que le report de la présente Assemblée au 30 juin 2016 n'était pas de nature à porter préjudice à la bonne information.

Après délibération, l'Assemblée acte le fait que la date de la présente Assemblée a été postposée par rapport à la date statutaire pour des raisons réglementaires et pratiques et décide d'octroyer la décharge spécifique aux administrateurs sur ce point.

Pour	5.423.859
Contre	0
Abstention	0

2. Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Collège des Commissaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

La parole est ensuite donnée à Messieurs Thierry Legon (CEO) et Everard van der Straten (CFO), lesquels passent en revue les activités et résultats de la Société pour l'année 2015 ainsi qu'une présentation des tendances pour 2016.

3. Rapport de Rémunération du Conseil d'Administration tel que repris dans le Rapport Annuel

Monsieur Everad van der Straten, avec l'accord du Président du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Gerd Zettlmeissl, présente et commente le Rapport de Rémunération.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Rémunération du Conseil d'Administration, comme exposé par le Comité de Nomination et de Rémunération et tel que repris dans le Rapport Annuel

Pour	5.148.859
Contre	275.000
Abstention	0

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 – Affectation du résultat

La Présidente soumet à l'Assemblée Générale les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, ainsi que le projet d'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de l'ordre de 4.042.000 EUR. Le Conseil d'Administration propose de reporter cette perte de l'exercice, ce qui porterait le montant total de la perte reportée (eu égard au montant de 1.384.000 EUR de pertes ressortant des exercices antérieurs) à 5.426.000 EUR.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

Pour	5.423.859
Contre	0
Abstention	0

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs identifiés ci-après pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 :

- Béatrice De Vos ;
- Thierry Legon ;
- Jean Duchateau ;
- Yves Désiront ;
- François Meurgey ;
- Everard van der Straten ;
- Gerd Zettlmeissl ;
- Meusinvest SA représentée par Marc Foidart ;
- Bruservices SA représentée par Henri De Meyer ;
- Louis Frère ;
- SFPI SA représentée par François Fontaine ;
- Brustart SA représentée par Lionel Sumont

Pour	5.423.859
Contre	0
Abstention	0

7. Décharges aux Commissaires pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des Commissaires, Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL représentée par Xavier Doyen et RSM InterAudit SCRL représentée par Luis Laperal, pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Pour	5.423.859
Contre	0
Abstention	0

8. Démission et nomination d'administrateurs

L'Assemblée Générale, suite, d'une part, à la démission avec effet lors de la présente Assemblée des mandats d'administrateur de Yves Désiront et de Meusinvest SA représentée par Marc Foidart et, d'autre part au terme des mandats des autres membres du conseil lors de la présente Assemblée, décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Béatrice De Vos, Thierry Legon, Jean Duchâteau, Gerd Zettlmeissl, François Meurgey, Everard van der Straten-Ponthoz et Meusinvest SA représentée par Marc Foidart pour une durée de maximum quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

L'Assemblée Générale décide ensuite de renouveler le mandat d'administrateur de Bruservices SA représentée par Henri De Meyer pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.7.

Enfin, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement d'Yves Désiront, la société de droit luxembourgeois RE Finance Consulting SA représentée par Yves Désiront, et ce pour une durée de maximum 4 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Les mandats des Administrateurs seront rémunérés à dater de la présente Assemblée conformément aux principes arrêtés dans le Rapport de Rémunération repris dans le Rapport Annuel.

Pour	5.193.859
Contre	230.000
Abstention	0

9. Démission et nomination du Commissaire

L'Assemblée décide d'acter la démission avec effet immédiat de RSM InterAudit SCRL représentée par Luis Laperal de son mandat de Commissaire suite à la justification apportée à cet effet. L'Assemblée décide d'approuver la nomination avec effet immédiat de RSM Réviseur d'Entreprises SCRL représentée par Luis Laperal en qualité de Commissaire pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de 2019, et ce aux mêmes conditions financières que le mandat exercé précédemment par RSM InterAudit SCRL.

Pour	5.423.859
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, la Présidente prie l'Assemblée, qui accepte, de dispenser le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal, celui-ci reflétant fidèlement la teneur des débats. Ce procès-verbal est établi en français (avec une traduction libre en anglais, uniquement à des fins d'information) et est signé par les membres du bureau, les administrateurs présents et les actionnaires ou leurs mandataires qui le souhaitent.

La Présidente déclare clôturée cette Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est levée à 16 :20 heures.

Bruxelles, le 30 juin 2016.



La Présidente,



Le Secrétaire,



Les Scrutateurs,



A. D. CAIRE

Les Administrateurs

Les Actionnaires